



## Carte scolaire 2014 : remarques et questions

Quelques remarques sur la carte scolaire 2014. Elle intervient après des années de suppressions de postes ( - 126,5 depuis la rentrée 2000 alors que les effectifs sont stables + 144).

Vous comprendrez aisément que dans ces conditions, nous ayons du mal à reconnaître la priorité au primaire promise par le Président de la République élu en 2012.

Le CDEN des Hautes-Pyrénées, s'est prononcé à 2 reprises et à l'unanimité, pour qu'un plan de rattrapage exceptionnel soit engagé pour notre académie qui connaît une situation atypique. Un fort pôle urbain autour de Toulouse, englobant le 82 et le 81, concentrant la hausse démographique dont bénéficie notre Région, et un secteur à forte proportion rurale ou de montagne étendu sur les 5 autres départements. Ce qui ne veut pas dire que le 31, le 81 et le 82 en soit dépourvus. Cependant, les moyens d'enseignement ayant été diminués partout, y compris dans les départements qui connaissent un accroissement de leur population scolaire, c'est toute l'académie qui est mise à contribution pour leur venir en aide. Et ce redéploiement est également à l'œuvre à l'interne de chaque département. On mesure la difficulté à établir une carte scolaire satisfaisante dans ces conditions.

Les besoins en ouverture sont en augmentation, et les écoles où vous prévoyez des retraits d'emplois vont se retrouver en grande difficulté. Notre département n'est malheureusement pas épargné par les difficultés sociales, économiques et leurs conséquences en terme d'instabilité affectives et familiales.

Nos élèves sont percutés par ces conditions de vie qui génèrent de l'angoisse, de l'agitation, de l'inattention, de la fatigue et du mal-être, voire de l'agressivité et de la violence.

Vous prévoyez de fermer des classes dans 7 écoles maternelles, mettant ainsi en péril la scolarisation des enfants de 2 ans, alors qu'elle est indispensable dans ces secteurs (Caixon, Campan, Castelnau-Magnoac, Lourdes Lapacca, Maubourguet, Tarbes Voltaire, Tarbes Jeanne Larroque).

Après fermeture, les équipes n'auront d'autre choix que de ne pas les scolariser, sous peine de pénaliser le reste de leurs élèves, ou de mettre ces très jeunes enfants dans des conditions très difficiles pour leur premier contact avec l'école.

Le nombre d'école dont la moyenne d'effectifs par classe atteint voire dépasse les 24,5 est en constante augmentation, mais quand on sait que plus de 70% de nos écoles comptent 3 classes et moins, cela signifie des classes à multiniveaux très lourdes.

L'équité est souvent mise en avant pour justifier ces retraits d'emplois. Mais l'équité

serait-elle devenue une sorte d'injonction culpabilisatrice ? S'agirait-il de dégrader les conditions d'enseignement pour tous les élèves à défaut de pouvoir les améliorer pour ceux qui en ont besoin ?

Nous voudrions attirer votre attention sur la situation des RASED, dont un nombre important de collègues vont partir à la retraite, sans qu'il soit possible de les remplacer faute de départ en formation spécialisée G et E ces dernières années. Le nombre des psychologues scolaires va descendre largement sous le seuil critique. Qui assurera leur missions ?

Nous sommes également confrontés à l'insuffisance du nombre de PEMF et en particulier en maternelle. Nous renouvelons ici notre demande d'implantation de postes de maîtres formateurs dans des classes à multiniveaux puisqu'elles représentent la grande majorité de nos classes.

La révision de la carte de l'Education Prioritaire se fera à moyens constants. Quelle réponse allez-vous apporter aux écoles situées en zones urbaines sensibles ( Pablo Neruda, Henri IV (mat et élem), Anatole France, Ormeau Figarol, Jean Macé, Jeanne Laroque, Victor Hugo) pour ne citer que les plus évidentes, et à celles qui se situent dans le secteur rural et dont les élèves connaissent également de graves difficultés sociales, économiques et culturelles ?

La protection liée à la définition des Zones de Montagne semble fonctionner, sauf pour Campan, mais il n'en est pas de même pour les communes situées en ZRR. Nous le déplorons.

Concernant l'éducation spécialisée, la transformation des directeurs pédagogiques en coordinateurs, pénalise les élèves. En effet, en supprimant les décharges de service, ce sont des moyens d'enseignement qui ont été supprimés, alors que ces collègues doivent dégager plus de temps pour rencontrer leurs partenaires dans le cadre des projets d'inclusion quand ils sont possibles. Nous demandons que du temps de décharge leur soit à nouveau attribué. Depuis 3 ans le Centre Jean-Marie Larrieu connaît une situation très difficile en terme de moyens d'enseignement. Il est urgent de leur attribuer les postes dont l'équipe a besoin pour travailler correctement.

Nous souhaitons également vous alerter sur la situation de la CLIS de Vic qui dépasse les normes prescrites (12 élèves) et qui ne pourra pas accueillir tous les élèves du secteur qui devraient y être scolarisés.

Nous aborderons le problème récurrent des inscriptions dans les écoles de la Ville de Tarbes.  
Et celui, non moins récurrent, des remplacements.

L'année dernière, faute de moyens suffisants, le département n'a pas pu engager la mise en œuvre des dispositifs Plus de Maîtres Que de Classes, et scolarisation des enfants de 2 ans.

Les Parlementaires du 65, du 32, et du 46 ont été reçus au ministère dans le cadre

de cette préparation de rentrée. Ils ont demandé un moratoire sur les retraits d'emplois pour engager un travail de concertation sur l'organisation de notre tissu scolaire. Comment cette concertation s'organisera-t-elle dans notre département ? Avec quels participants et selon quelles modalités, si le ministère accorde un gel des dotations ?

Pour finir sur les questions de carte scolaire, nous souhaiterions qu'un protocole soit élaboré afin que nos collègues directeurs sachent clairement quelles sont les pondérations qu'ils doivent ou peuvent appliquer lorsqu'ils entrent leurs prévisions d'effectifs pour la préparation de la rentrée suivante. En effet, nous pouvons constater que les pratiques sont très diverses. Cette question concerne en particulier les écoles maternelles, mais il serait bon de clarifier la méthode, ne serait-ce que pour les nouveaux directeurs.

Et cela limiterait peut-être les écarts qui ont cours entre les prévisions de novembre et celles qu'ils nous communiquent au moment de l'examen de la carte scolaire.

Cette année a été marquée par de grosses difficultés pour ce qui concerne le recrutement des contrats CUI sur des missions d'AVSi. Vous nous avez informés en audience, que vous alliez mettre en place un dispositif départemental pour procéder à ces recrutements. Merci de bien vouloir faire un point sur cette question.

Nous rappelons notre revendication pour ces emplois et les personnels qui les occupent : un statut, une formation, une qualification, une rémunération convenable et que ces emplois soient pérennisés.

